

CQP

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LES ÉQUIVALENCES

Le titulaire du CQP ALS option JSJO ou ARPO ou AGEE peut demander par équivalence, l'UC₁ du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous ».

Le titulaire du CQP ALS option JSJO et AGEE peut demander, par équivalence, l'UC₄ du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous ».

Le titulaire du CQP ALS option AGEE peut demander par équivalence l'UC₁ du BPJEPS « Activités de la Forme ».

LES VOIES D'ACCÈS

Le CQP ALS est accessible en formation initiale, continue et par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) auprès d'un comité UFOLEP.

CONTENUS DE FORMATION

UC₁ Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action.

UC₂ Préparer, animer et encadrer une action d'animation.

UC₃ Mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Spécifique
par option



LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

est un diplôme multisports qui permet d'encadrer
contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

3 OPTIONS :



AGEE
Activités gymniques,
d'entretien
et d'expression



ARPO
Activités de randonnée
de proximité
et d'orientation



JSJO
Jeux sportifs
et jeux d'opposition

6 mois minimum

Pré-requis	Positionnement	Formation	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical • 16 ans à l'entrée en formation • Attestation de 140h de pratique dans l'option choisie et/ou • Réussite aux tests d'entrée 	<p>5h ⬇</p> <p>Construction du Programme Individuel de Formation (PIF)</p>	<p>105h selon PIF</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">UC₁ commune</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">UC₂ et UC₃ par option</div>	<p>3h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir 18 ans • 2 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> * UC₁ * UC₂ / UC₃ • 2 tentatives par épreuve : <ul style="list-style-type: none"> * Epreuve initiale * Epreuve rattrapage

NB : Le PSC1 est obligatoire avant la 1^{ère} mise en situation pédagogique.
Renseignez-vous auprès de l'UFOLEP.

50h de stage (mise en pratique)
dans des structures (associations, collectivités...)
avec un-e tuteur-ric

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SUIVEZ-NOUS :

 UFOLEP Nationale

 UFOLEP

 www.ufolep.org

Pour connaître les dates des prochaines sessions, le coût de la formation et les modalités de financement, contactez le comité UFOLEP :



Datadock

Fédération sportive de
la **ligue de l'enseignement**
un avenir par l'éducation populaire